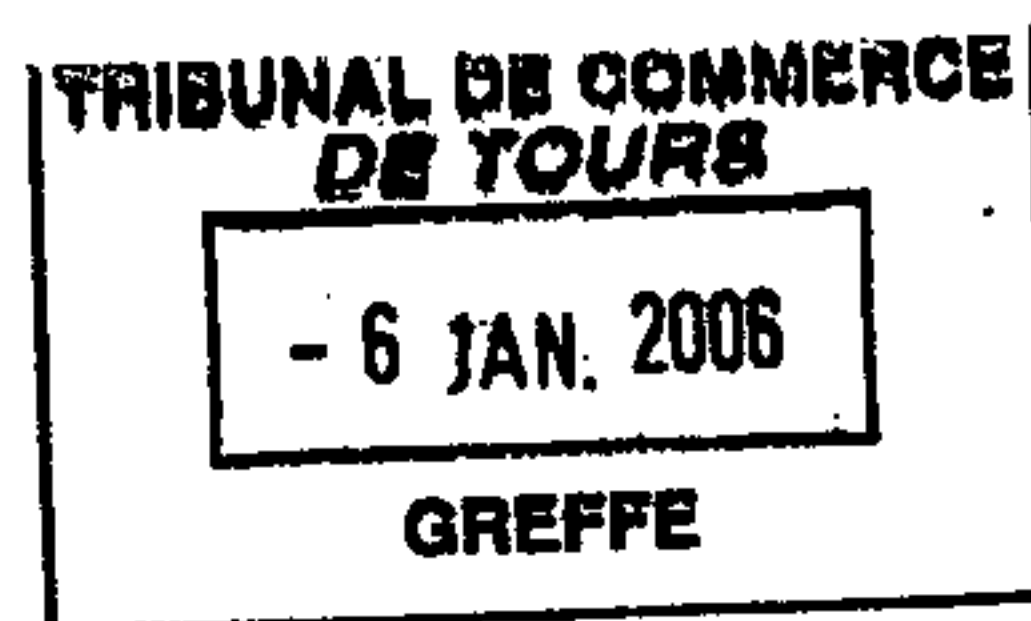




2006-00087

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 24 OCTOBRE 2005

« Le Conseil de Surveillance, en application de l'article 23-5 des statuts de LA NOUVELLE REPUBLIQUE, décide, à l'unanimité, de coopter, à titre provisoire, Monsieur Jean-Louis ONDET, membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Gilles POTIER, démissionnaire, sous réserve de la ratification de cette cooptation par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Il est précisé que Monsieur Jean-Louis ONDET exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Monsieur Jean-Louis ONDET, pressenti, a déclaré qu'il acceptait les fonctions de Conseiller de Surveillance et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société ».

Certifié conforme

Fait à TOURS,
Le 17 novembre 2005

Le Président,
Jacques SAINT-CRICQ

